

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240320-DEL_2024_024-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Séance du 20 mars 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2024_024

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET :
CONVENTION ADS (AUTORISATION DU
DROIT DES SOLS) AVEC SAINT-
ÉTIENNE MÉTROPOLE - CHOIX DES
OPTIONS (ANNEXES)

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Cendrine BARLET (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DEL_2022_055 approuvant la convention avec Saint-Etienne Métropole pour l'instruction des autorisations du droit des sols et que le niveau 1 avait été retenu : la commune remet à la plateforme tous les actes ADS. En contrepartie, des temps de présence réguliers des instructeurs en commune seront déterminés dans la convention (suivi de l'activité, appui sur les projets à enjeux ou complexes, échange avec les pétitionnaires conviés par la commune)

En revanche, des missions étaient proposées à titre optionnel comme l'instruction des demandes d'Autorisations de Travaux (AT) liés ou non liés à un permis de construire, le contrôle et la conformité des travaux en fin de chantier.

Le conseil municipal ne s'était pas prononcé pour le choix de ces options.

Propositions :

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de confier à Saint-Étienne Métropole l'option suivante : l'instruction des demandes d'Autorisations de Travaux (AT) liés ou non liés à un permis de construire ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal dûment habilité à signer la convention et les avenants correspondants, ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci.

Point financier :

Imputation comptable : URBANISME-020-62876

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

Votant contre : 6

Séverine REYNAUD, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

S'abstenant : 1

Jean-Pierre GRANATA

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**